PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-LAURIER

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Laurier, tenue le 17 février 2022 à 10 h 30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 300, boulevard Albiny-Paquette à Mont-Laurier.

Sont présents: Par vidéo-conférence, Normand Latreille, Émilie Tessier, Yves Desjardins, Suzanne Parisé formant quorum sous la présidence de la mairesse suppléante Claudie Lacelle.

Sont aussi présents: le directeur général, François Leduc, et la greffière, Stéphanie Lelièvre.

22-02-099 **OUVERTURE ET CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE**

Madame la conseillère Suzanne Parisé propose, appuyé par madame la conseillère Émilie Tessier d'ouvrir la présente séance et d'en constater la régularité.

ADOPTÉE.

22-02-100 **APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Madame la conseillère Émilie Tessier propose, appuyé par madame la conseillère Suzanne Parisé, d'approuver l'ordre du jour avec le retrait du point suivant :

5.3 Avis de motion de l'adoption, de la présentation et du dépôt du règlement numéro 394 relatif à l'exécution de travaux de voirie dans le développement de la Villa des oiseaux.

ADOPTÉE.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la première période de questions ouverte.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL À LA PROCHAINE SÉANCE

L'approbation du procès-verbal se fera à la prochaine séance.

22-02-101 **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 393 POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE TERRAINS DE PICKLEBALL ET BASKETBALL AU PÔLE SPORTIF**

CONSIDÉRANT que le projet de règlement numéro 393, intitulé *Règlement pour décréter une dépense de 853 000 $, un emprunt et l'affectation d'une somme d'argent pour les travaux d'aménagement de terrains de pickleball et basketball au pôle sportif*, a été présenté, déposé et qu'un avis de motion a été donné conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

La présidente de la séance mentionne l'objet et la portée du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Suzanne Parisé propose, appuyé par madame la conseillère Émilie Tessier, d'adopter le règlement numéro 393, lequel entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉE.

22-02-102 **SIGNATURE DE L'ENTENTE MODIFIÉE RELATIVE À DES TRAVAUX MUNICIPAUX À INTERVENIR AVEC 4217811 CANADA INC.**

Madame la conseillère Suzanne Parisé propose, appuyé par monsieur le conseiller Normand Latreille, d'autoriser la signature de l'addenda numéro 1 de l'entente promoteur intervenue avec 4217811 Canada inc., relative à des travaux municipaux afin de remplacer l'annexes « III » - Estimation préliminaire des travaux municipaux et ajouter un numéro de lot en garantie financière, laquelle est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE.

22-02-103 **ADJUDICATION DE LA SOUMISSION VML-G-22-15 POUR LES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DES BUREAUX DU SERVICE DE L'INGÉNIERIE**

CONSIDÉRANT que des soumissions par voie d'invitation ont été demandées pour les travaux de réaménagement des bureaux du Service de l'ingénierie, conformément à l'article 573.1 de la *Loi sur les cités et villes*, qu'elles étaient reçues jusqu'au 9 février 2022 et ouvertes publiquement le même jour, devis VML-G-22-15;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues, avant taxes, sont les suivantes :

Groupe Piché construction inc.:	48 871,11 $
Construction Gilles Paquette Ltée:	58 000,00 $;

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été remises à monsieur François Gay, chargé de projets au Service des travaux publics et de l'ingénierie, pour étude et que sa recommandation est acceptée;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Suzanne Parisé propose, appuyé par monsieur le conseiller Normand Latreille, d'adjuger à Groupe Piché construction inc. la soumission VML-G-22-15 pour les travaux de réaménagement des bureaux du Service de l'ingénierie, au prix de 48 871,11 $ plus les taxes applicables, sa soumission étant la plus basse et conforme au devis.

L'adjudicataire devra respecter les exigences du devis.

Cette dépense est imputable au projet S22-489.

ADOPTÉE.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la deuxième période de questions ouverte.

22-02-104 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Madame la conseillère Émilie Tessier propose, appuyé par monsieur le conseiller Normand Latreille que la séance soit levée.

ADOPTÉE.

_____
Daniel Bourdon, maire

_____
Stéphanie Lelièvre, greffière

Je, Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

_____
Daniel Bourdon, maire